

Commission de la sécurité sociale et  
de la santé publique  
A l'attention du Président de la commission  
Monsieur Thomas de Courten

Par e-mail à :  
tarife-grundlagen@bag.admin.ch;  
gever@bag.admin.ch

Bern, 13. November 2019/LC

**Consultation sur l'initiative parlementaire : « Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix »**

**Réponse de la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)**

Monsieur le président de la commission,

Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de participer à la consultation relative aux dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils.

Les médecins de la médecine interne générale soutiennent les réflexions qui visent à réduire les coûts de la santé. La SSMIG s'engage activement et régulièrement dans cette question, par exemple au travers de smarter medicine avec la publication des liste Top 5 des traitements inappropriés.

**Appréciation générale**

Aujourd'hui, le DFI définit les prestations à mettre dans la liste des moyens et appareils (LiMa) et fixe les montants maximaux qui doivent être remboursés. Le projet dont il est question ici propose de passer à un système axé sur la concurrence en introduisant des conventions tarifaires pour les dispositifs qui figurent dans la LiMa avec l'argument que l'augmentation de la demande de certains dispositifs engendrent une explosion des coûts.

Sur le principe de fond la SSMIG est favorable à ce qu'un prix plus juste de remboursement dans l'intérêt des assurés soit trouvé du fait que le système actuel à ses limites. Néanmoins, la SSMIG rejette le changement de paradigme qui propose d'aller vers un système concurrentiel.

Le Conseil fédéral est actuellement en train de réviser la LiMa. De ce fait la SSMIG souhaite attendre les résultats de cette révision. Raison pour laquelle la SSMIG soutient la proposition de la minorité et refuse de se positionner sur des points particuliers.

**La SSMIG soutient l'avis formulé par la minorité**

Les propos de la minorité sont aux yeux de la SSMIG plus raisonnables et adaptés. Un système où tous les assureurs doivent négocier le prix de tous les moyens et appareils n'est pas efficace et implique une haute charge administrative. Comme le Conseil fédéral est en train de réviser la liste des moyens et appareils, la SSMIG soutient la proposition de la minorité d'en attendre les résultats. Pour ce qui est du service cantonal de contrôle, la SSMIG soutient la proposition de la minorité, selon laquelle l'assureur doit communiquer (et pas que sur demande) au canton une liste des centres de remise avec lesquels il

a conclu un contrat. Il s'agit d'une bonne condition pour que les cantons puissent s'assurer que les moyens et appareils médicaux soient fournis de manière appropriée et dans une qualité élevée.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Monsieur le président de la commission, nos salutations distinguées.

**Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)**



*Drahomir Aujesky*  
*Prof. Dr. med.*  
Co-Président



*Regula Capaul*  
*Dr. med.*  
Co-Présidente